

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 – HUIS CLOS

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 3 mai 2021 à 19 h 30**.

105-05-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume siège en séance ordinaire ce **lundi 3 mai à 19 h 30** à huis clos.

Assistent à la séance sur place :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien

Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland

Siège n° 2 : M. Christian Lemay

Siège n° 4 : M. Claude Lapolice

Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Absences motivées : aucune.

Monsieur le maire, Robert Julien, préside cette séance.

Assiste également à la séance :

Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lapolice, appuyé par Mme Francine Julien, et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

Les questions diverses demeurent ouvertes.



ORDRE DU JOUR **SÉANCE DU LUNDI 3 MAI 2021**

- 1 **ADMINISTRATION**
 - 1.1 Adoption du PV du 6 avril 2021;
 - 1.2 Liste des comptes payés et à payer avril 2021 – mai 2021;
 - 1.3 Résolution mandat avocat : dossiers constats d'infraction;
 - 1.4 Résolution achat module « Élections » – CIM;
 - 1.5 Résolution embauche étudiants été 2021;
 - 1.6 Résolution vente du camion F-150 2002;
 - 1.7 Résolution taux d'intérêt applicable sur les comptes de taxes;
 - 1.8 Résolution indexation des droits sur les carrières sablières pour 2021;
 - 1.9 Résolution pour nommer un représentant pour le parrainage de la SQ;
 - 1.10 Résolution modification Règlement d'emprunt 243-2021;

- 2 **SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**
 - 2.1 AUCUN POINT

- 3 **PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 3.1 AUCUN POINT

- 4 **VOIRIE**
 - 4.1 Résolution achat de panneaux de signalisation;
 - 4.2 Résolution achat d'équipement de sécurité;
 - 4.3 Résolution remboursement temps supplémentaire Hugo Tremblay;

- 5 **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1 Résolution addenda mandat Stantec représentation MDELCC;
 - 5.2 Résolution achat de compteurs d'eau;
 - 5.3 Résolution remplacement débitmètres défectueux puits 4;
 - 5.4 Résolution travaux de raccordement nouveau puits 3;

- 6 **URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1 AUCUN POINT

- 7 **LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Résolution demande d'autorisation feux d'artifice;
- 7.2 Résolution intégration camp de jour Saint-Germain-de-Grantham;
- 7.3 Dépôt des états financiers 2021 du CRSG;

8 QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE

- 8.1 Résolution achat de ripe pour lit de séchage;

9 PÉRIODE À L'ASSISTANCE

- 9.1

10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

106-05-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

ADMINISTRATION

107-05-2021 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

108-05-2021 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (AVRIL) ET À PAYER (MAI 2021)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 007-01-2021 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Lemay, appuyé par M. Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Total investissements :	0 \$
Total incompressibles :	109 515,39 \$
Total à payer :	51 347,04 \$
Total des salaires :	<u>27 109,41 \$</u>
Grand total des déboursés :	187 971,84 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

109-05-2021 1.3 RÉSOLUTION MANDAT REPRÉSENTATION A LA COUR DOSSIER D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signalé des infractions et que celles-ci sont contestées;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers seront plaidés à la cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater une firme d'avocats pour la représenter à la cour;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Christian Lemay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la firme Bernier Fournier Avocats de Drummondville soit mandatée pour nous représenter dans les dossiers CEA200480, CEA200491, CEA200502, CEA200513, CEA200524 et que le tarif sera de 150 \$ de l'heure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

110-05-2021 1.4 RÉSOLUTION ACHAT MODULE « ÉLECTIONS » - CIM

CONSIDÉRANT QUE des élections ont lieu en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le module « Élections » est un module indépendant du logiciel de comptabilité CIM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil de procéder à l'achat du module « Élections » de CIM au montant de 1913,75 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

111-05-2021 1.5 RÉSOLUTION EMBAUCHE ÉTUDIANTS 2021

CONSIDÉRANT QUE deux subventions d'Emploi été Canada 2021 ont été accordées à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil que deux étudiants soient embauchés aux postes d'aide à la voirie et d'aide bureau pour cet été selon les critères de la subvention approuvée, soit 8 semaines à 35 heures par semaine au taux horaire de 13,50\$, et que le montant de la subvention est de 2 837 \$ par étudiant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

112-05-2021 1.6 RÉSOLUTION VENTE DU CAMION F-150 2002

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres pour la vente du camion F-150 2002 de la Municipalité a été fait sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Chapdelaine, appuyé par Mme Francine Julien,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre de M. Christian Labonté au montant de 2 000 \$ pour le camion Ford F-150 2002 de la Municipalité; que madame Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tous les documents pour effectuer le transfert du véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DES MEMBRES DU CONSEIL

113-05-2021 1.7 RÉSOLUTION REVISION DU TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE

CONSIDÉRANT la résolution 051-03-2021 fixant le taux d'intérêt à 0 %;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt est fixé par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le taux d'intérêt soit fixé à 12 % à partir du 3 juin 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

114-05-2021 1.8 RÉSOLUTION INDEXATION DES DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement 144-2009 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage ainsi que le montant applicables sont publiés annuellement dans la Gazette officielle du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Lemay, appuyé par Mme Francine Julien,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil que, pour l'année 2021, le droit payable pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 144-2009 soit fixé à 0,61 \$ par tonne métrique et à 1,16 \$ par mètre cube, conformément à la publication des tarifs 2021 dans la Gazette officielle du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

115-05-2021 1.9 RÉSOLUTION NOMMER REPRÉSENTANT POUR LE PARRAINAGE SQ

CONSIDÉRANT QUE la SQ (Sûreté du Québec) a fait parvenir à la Municipalité le calendrier des rencontres de parrainage 2021- 2022;

CONSIDÉRANT QUE la SQ demande à ce que lui soit acheminé le nom de la personne désignée par la Municipalité pour assister aux rencontres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, personne assignée aux rencontres de parrainage de la SQ, comme établi à son calendrier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

116-05-2021 1.10 RÉSOLUTION MODIFICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 243-2021

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'amender le règlement 243-2021

- pour indiquer le nom des rues selon la commission de toponymie du Québec :

RÈGLEMENT NUMÉRO 243-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE DE 1 650 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES RUES SAINT-CHARLES, SAINT-JOSEPH, SAINT-AMABLE, DU COLLÈGE, SAINTE-ROSE-DE-LIMA, SAINT-BASILE, SAINT-PHILIPPE, SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET SAINT-VINCENT;

- de compléter l'article 2, comme suit : selon les plans et devis préparés par EXP, portant les numéros DRU-2100716 (SGUM) et DRU-21001433 (SGUM), en date du 30 avril 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tels qu'ils apparaissent dans l'estimation détaillée préparée par EXP, en date du 30 avril 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B »;
- de modifier la fiche de règlement d'emprunt point 2, montant de la subvention 847 990 \$, point 8, indiquer « oui », pour confirmer que les travaux ont lieu à l'extérieur de la ZIS.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lapolice, appuyé par Mme Francine Julien,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- **QUE** le titre du règlement numéro 243-2021 est remplacé par le suivant :
« **RÈGLEMENT NUMÉRO 243-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE DE 1 650 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES RUES SAINT-CHARLES, SAINT-JOSEPH, SAINT-AMABLE, DU COLLÈGE, SAINTE-ROSE-DE-LIMA, SAINT-BASILE, SAINT-PHILIPPE, SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET SAINT-VINCENT** »;
- **QUE** l'article 2 du règlement numéro 243-2021 est remplacé par le suivant :
« Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection des rues Saint-Charles, Saint-Joseph, Saint-Amable, Du Collège, Sainte-Rose-de-Lima, Saint-Basile, Saint-Philippe, Saint-François-Xavier et Saint-Vincent, selon les plans et devis préparés par EXP, portant les numéros DRU-2100716 (SGUM) et DRU-21001433 (SGUM), en date du 30 avril 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tels qu'ils apparaissent dans l'estimation détaillée préparée par EXP, en date du 30 avril 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B »;
- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

INCENDIE

2.1 AUCUN POINT

PREMIERS RÉPONDANTS

3.1 AUCUN POINT

VOIRIE

117-05-2021 4.1 RÉSOLUTION ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE des panneaux de signalisation sont à remplacer;

CONSIDÉRANT la soumission de Martech reçue le 26 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Chamberland, appuyé par M. Christian Lemay,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'achat de panneaux de signalisation au montant de 2 499,60 \$ plus taxes auprès de Martech.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

118-05-2021 4.2 RÉSOLUTION ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de la sécurité des employés;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'acheter de l'équipement de protection pour travailler dans l'usine d'eau potable;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acheter un masque complet de protection pour l'usine d'eau potable chez BMR au montant de 299 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

119-05-2021 4.3 RÉSOLUTION REMBOURSEMENT TEMPS SUPPLÉMENTAIRE HUGO TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures supplémentaires d'Hugo Tremblay est de 174 heures;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures devait être vidée pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE, pour différentes raisons, Hugo Tremblay n'a pas réussi à faire diminuer sa banque d'heures pendant l'hiver 2020-2021;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de rembourser 174 heures à Hugo Tremblay pour les heures supplémentaires faites; qu'il est important de ne pas accumuler trop d'heures supplémentaires; que les heures supplémentaires doivent être approuvées par la direction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

HYGIÈNE DU MILIEU

120-05-2021 5.1 RÉSOLUTION ADDENDA MANDAT STANTEC REPRÉSENTATION MDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un représentant pour traiter avec le MDELCC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà mandaté Stantec pour la représenter, mais que les frais actuels de représentation dépassent le montant de l'enveloppe budgétaire autorisée;

CONSIDÉRANT QUE les communications avec le MDELCC ne sont pas terminées;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Christian Lemay,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser les addenda à l'offre de services pour le mandat de représentation auprès du MDELCC (réf. 158170135 advenant n° 1) et d'augmenter de 5 000 \$ l'offre de services, ce qui porte le mandat de représentation à 10 000 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

121-05-2021 **5.2 RÉSOLUTION ACHAT DE COMPTEURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE les Compteurs d'eau du Québec nous font une offre pour l'acquisition d'équipement de transmission radio et de récepteur radio;

CONSIDÉRANT QUE l'offre comprend 30 transmetteurs radio et 1 récepteur avec logiciel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité remplace chaque année des compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 39-99 relatif à l'administration générale du réseau d'aqueduc municipal spécifie que les compteurs d'eau sont à la charge des contribuables;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'achat de 30 compteurs et transmetteurs au coût de 7 989,60 \$ plus taxes selon la soumission 1742, auprès des Compteurs d'eau du Québec, incluant le récepteur radio d'une valeur de 3 200 \$ offert gratuitement; que les compteurs avec transmetteurs seront facturés aux citoyens au coût de 280 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

122-05-2021 **5.3 RÉSOLUTION REMPLACEMENT DÉBITMÈTRE DÉFECTUEUX PUIITS 4**

CONSIDÉRANT QUE le débitmètre du puits n° 4 est défectueux;

CONSIDÉRANT QUE, selon la loi, un débitmètre doit être installé au puits, être fonctionnel et être conforme à la réglementation;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de remplacer le débitmètre défectueux au coût de 2 907,50 \$ plus taxes chez les Compteurs d'eau du Québec, soumission 1730.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

123-05-2021 **5.4 RÉSOLUTION RACCORDEMENT DU NOUVEAU PUIITS 3**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume a procédé à la reconstruction du puits 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer les travaux de raccordement du puits 3;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser les travaux de raccordement du puits 3; que le coût est de 11 241,25 \$ plus taxes pour le raccordement auprès de F. Dugas électrique et de 2 907,50 \$ plus taxes auprès des Compteurs d'eau du Québec pour le débitmètre; que la soumission de F. Dugas électrique est sujette à changement selon l'état de l'équipement de l'ancien puits; que les travaux seront effectués seulement après autorisation et confirmation de M. Yves Leblanc, hydrogéologue chez Richelieu Hydrogéologie inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

6.1 AUCUN POINT

LOISIRS ET CULTURE

124-05-2021 7.1 RÉSOLUTION DEMANDE D'AUTORISATION FEUX D'ARTIFICE

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif de Saint-Guillaume (CRSG) organise la fête de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin 2021 entre 21 h et 22 h;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de feux d'artifice a été faite par le CRSG;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 23 du Règlement 228-2017 : Règlement concernant les parcs, sentiers, pistes cyclables, pistes de ski et autres lieux à l'usage du public, on peut permettre l'utilisation de feux d'artifice dans un endroit public avec l'autorisation du conseil;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le spectacle de feux d'artifice pour la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin 2021, tel que demandé par le CRSG, tout en respectant toute la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

125-05-2021 7.2 RÉSOLUTION INTÉGRATION CAMP DE JOUR SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a déposé une demande d'intégration de notre Municipalité à leur camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume a déjà son camp de jour par l'entremise du CRSG;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de ne pas intégrer le camp de jour de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

7.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU CRSG

Les états financiers 2020 du Centre récréatif Saint-Guillaume sont déposés.

QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE

126-05-2021 8.1 RÉSOLUTION ACHAT DE RIPE POUR LIT DE SÉCHAGE

CONSIDÉRANT QUE la vidange du lit de séchage a été faite;

CONSIDÉRANT QUE l'optimisation du séchage des boues du lit de séchage se fait avec l'ajout de ripe;

CONSIDÉRANT QU'APRÈS une vidange, il y a lieu d'ajouter de la ripe qui se composte avec le temps;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce ,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'achat de ripe
pour mettre sur le lit de séchage pour un montant approximatif de 5 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

9.1 La période de questions n'a pas eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150, période de crise sanitaire, zone orange. Les citoyens sont invités à communiquer leur question par le biais du site Internet.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

127-05-2021 10.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 h 07.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____